## République Islamique de Mauritanie Honneur-Fraternité-Justice Commune de Nouadhibou

## Décisions de dégrèvement N°103/2023

Contribuable

N°

Nom

: MARCHE MAMETHA

Adresse : QUARTIER 03

Impôt Contesté

Nature

: Contribution foncière 2023

Exercice d'émission 2023

Montant de l'émission : 38 400 du rôle N° 08 article : 1865

Réclamation

Date

: 2023

Recours Contentieux :

Recours Gracieux

X

Montant contesté: 9 600 MRU

Motif: Situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé : 9 600 MRU

Accordé

Χ

Motif: Situation financière difficile

A Nouadhibou, le 28/12/2023

Maire

El Ghassem Ould Benain



لمدية انسواذيب لادارة المالية والإدارية بصلحة الضرانب والتحصي

## AVIS D'IMPOSITION

Émission: N°08/CF/2023

MARCHE MAMITHA

**OUARTIER - 03** 

Impôt	Article	Exercice	Droits exigibles
CONTRIBITION FONCIERE	1865	2023	38400
		Dear	evement de 9600

Les sommes indiquées ci-dessus sont exigibles immédiatement je vous serais obligé d'en effectuer sans délai le règlement à la direction régionale du trésor sise à Nouadhibou.

A défaut de paiement dans les délais prévus par les dispositions A detaur de paiement dans les delais prevus par les dispositions de l'article L.136 du Livre des procédures fiscales du CGI, cet impôt Millard Puriot: 38.400 subira une majoration de 10%.

Les demandes en décharge, en réduction, en remis ou modération doivent être adressées au Maire dans les délais — 17 a payer: 28.800 prévus par la loi.

N.B. Montant en ouguiya.

2403023

A Nouadhibou, le 15 Février 2023

Le Directeur Administratif et Financier

17/10/2023

Mohamed Semette

Partie détachable destinée à l'émargement

Emission: N°08/CF/2023

Avis Nº : 1865

Impôt : CONTRIBUTION FONCIERE

Nom du contribuable

MARCHE MAMITHA

.UM. En date du 👤

Quittance Nº

Paiement de

Droits exigibles

Majoration

Signature et cachet du caissier